

marchand le *Saint-Michel*, de Bordeaux, sur lequel j'ai effectué mon passage de France en ce pays ; il a entièrement péri dans la nuit du 9 août dernier, à soixante-dix lieues environ de ce port ; et c'est par une espèce de prodige qu'au nombre de vingt-sept, dans deux petits canots, nous sommes parvenus à y aborder après cinq jours et six nuits de la plus pénible navigation. Arrivé moi-même à terre dans l'état de dénuement le plus complet, j'ai pourvu depuis cette époque à la subsistance de cet équipage qui est demeuré jusqu'à ce jour à la charge du département de la Marine. Si le malheur personnel que j'ai essuyé dans cette circonstance me donne quelques droits à la bienveillance de Votre Excellence, je la prie d'avoir égard à la différence des traitements qui m'ont été alloués en 1825 et en 1830, et j'oserai lui rappeler la promesse verbale qu'elle a daigné me faire du titre de Consul et des émoluments qui y sont attachés pour la résidence que j'occupe. Plein de confiance à cet égard, je suis avec un profond respect. etc.

E. CHAIGNEAU.

Vice-consul du roi.

LXXI

MINISTÈRE
DE LA MARINE
ET DES COLONIES

—
2^e Direction

—
4^e Bureau

—
Mouvements

Paris, le 14 septembre 1831.

Monsieur le Ministre des affaires étrangères, à Paris¹.

Monsieur le Comte, j'ai une lettre datée de Tourane le 31 décembre 1830. M. Laplace, capitaine de
1. L. s.